



Conseil général

Séance du Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis, du mercredi 8 mars 2017, à 20.15 heures, dans la salle du Tribunal, av. de la Gare 33

Présidence:

Mme Carine Meyer, Présidente – UO+PS

Membres du Bureau:

M. Rodolphe Genoud, Vice-président – UDC-PAI

Mme Charlotte Berthoud – PDC

Mme Ana Rita Domingues – UO+PS

M. Alexandre Genoud – UDC-PAI

Mme Marina Meyer – PLR

M. Patrice Schneuwly – UDC-PAI

Excusés:

M. Antoine Berthoud – PLR

Mme Nicole Tille – UO+PS

M. Charles Ducrot, Vice-Syndic

Mme Chantal Vasta, Cheffe du Service des finances

Absent:

/

Conseil communal:

M. Damien Colliard, Syndic

M. Jérôme Allaman, Conseiller communal

M. Thierry Bavaud, Conseiller communal

M. Gabriele Della Marianna, Conseiller communal

Mme Christine Genoud, Conseillère communale

M. Steve Grumser, Conseiller communal

M. Daniel Maillard, Conseiller communal

Mme Anne-Lise Wittenwiler, Conseillère communale

Rédaction du procès-verbal:

Mme Nathalie Defferrard Crausaz, secrétaire générale adjointe

Invité:

**M. Johann Pury, Ingénieur civil HES, Directeur administratif de Ribl SA
Ingénieurs Hydrauliciens**



Séance du 8 mars 2017

1 Ouverture de la séance

2 A 20h15, Mme la Présidente ouvre la séance du Conseil général du 8 mars et salue les membres
3 du Conseil communal et du Conseil général, ainsi que le public, les représentants de la presse et
4 les chefs des services communaux et tout particulièrement toutes les femmes parce que cette
5 journée est la leur.

6 Selon l'art. 38 de la loi sur les communes et l'art. 25 du règlement du Conseil général, il est
7 constaté que la séance a été convoquée conformément aux dispositions en vigueur. La
8 convocation et l'ordre du jour ont été publiés dans la Feuille officielle no 8 du 24 février 2017 et
9 dans l'édition du Messenger du même jour. Les documents et les cinq messages relatifs à la
10 présente séance ont également été distribués dans les délais légaux.

11 Mme la Présidente demande s'il y a des remarques ou des questions sur l'ordre du jour proposé.
12 Tel n'étant pas le cas, l'ordre du jour est accepté tel que proposé.

13 Avant de passer à l'appel, Mme la Présidente tient à rappeler qu'en cas d'empêchement de
14 siéger, selon l'article 29 alinéa 2 du règlement du Conseil général, «*les personnes empêchées*
15 *s'excusent auprès du secrétariat communal*». A défaut, la personne absente est considérée comme
16 non-excusee.

17

18 01 Appel

19 Le Bureau peut donc procéder à l'appel.

20 Présents: 48

21 Excusés: 2

22 Absent: 0

23 Mme la Présidente constate que le quorum est atteint et que, par conséquent, le Conseil général
24 peut délibérer valablement.

25 Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, la séance est enregistrée conformément aux
26 dispositions légales en matière de protection des données. Comme à l'accoutumée, elle prie tous
27 les intervenants de s'identifier et d'indiquer s'ils interviennent à titre personnel ou au nom de leur
28 groupe politique, et s'il s'agit d'une proposition, d'une question ou d'une remarque.

29 Elle invite également les membres du Conseil général à formuler leurs propos de manière
30 convenable. Le respect de cette forme contribue à la noblesse des interventions de chacun.

31 Les textes des interventions doivent être remis au terme de la séance à la secrétaire, Mme
32 Nathalie Defferrard Crausaz, à qui la Présidente souhaite une cordiale bienvenue au « perchoir »
33 car elle sera la personne attirée au fonctionnement et à l'organisation des séances du Conseil
34 général. Elle se tient à la disposition de tous les membres pour toute question ayant un lien avec
35 l'activité du Conseil général.

36 À l'invitation de la Présidente, Mme N. Defferrard Crausaz se présente brièvement.

37 Mme la Présidente encourage les membres à faire plus ample connaissance avec elle à l'issue
38 de la séance. Elle déclare ouvrir cette séance ordinaire avec une petite nouveauté que le sens de
39 l'observation de ses collègues aura certainement repérée. En effet, devant chaque membre du
40 Bureau a «fleuri» une petite décoration. Ce dispositif devra permettre à chaque membre du
41 Bureau d'afficher son vote et de le libérer, si besoin est, afin qu'il puisse compter les voix dans
42 les rangs qui lui sont attribués. Les scrutateurs transmettront ensuite au recenseur les résultats
43 intermédiaires pour le décompte final. Puis, le recenseur joindra les feuilles des résultats
44 intermédiaires à celle du décompte final et les remettra toutes à la Présidente. Le code couleur
45 est le suivant: jaune pour «oui» ou «pour», noir pour «non» ou «contre» et blanc pour les
46 abstentions. Elle tient à relever que les couleurs de la Commune ont été mises à l'honneur,
47 permettant ainsi d'éviter d'utiliser toute couleur à connotation partisane. Elle espère qu'il sera fait



48 bon accueil à cette décision du Bureau. Elle précise avoir demandé au secrétariat que la liste des
49 questions en suspens soit jointe à la convocation du Conseil général comme cela se pratiquait
50 lors de la gère précédente.

51 Elle informe qu'elle a eu le plaisir d'assister, en tant que Présidente du Conseil général, à un
52 événement à marquer d'une pierre blanche: l'inauguration du nouveau Centre de Renfort de la
53 Veveyse. Elle estime que cette réalisation a trouvé un écho très favorable au sein de la
54 population châteloise qui a participé très nombreuse à la journée de présentation du samedi 28
55 janvier 2017.

56 Les citoyens ont également été invités à visiter le bâtiment du Vicariat après les travaux de
57 transformation. Ces manifestations sont à la fois appréciées et permettent d'informer et de faire
58 participer les habitants de Châtel-St-Denis. Par conséquent, elle remercie vivement les
59 personnes qui s'impliquent dans la mise en œuvre de ce type de manifestation.

60 La Présidente poursuit en ces termes: *«Malheureusement, parfois l'actualité est plus grave.
61 Comme par exemple le feu qui a ravagé la maison de Mme et M. Dewarrat ou comme cette
62 explosion durant Carnaval qui n'a heureusement pas fait de victime mais qui nous rappelle
63 combien le bonheur est fragile. En mémoire de ceux qui ont vécu une tragédie ou un deuil dans
64 leur entourage, je vous invite à vous lever et à respecter quelques instants de silence.»*

65 Le plénum se lève et observe un moment de silence.

66

67 **02 Procès-verbal de la séance du Conseil général du 15 décembre 2016**

68 Ledit procès-verbal n'appelant aucune observation, il est ainsi accepté à l'unanimité des 48
69 membres présents.

70

71 **03 Présentation du projet de turbinage de la rive gauche de la Veveyse**

72 Mme la Présidente passe la parole à M. le Conseiller communal, Thierry Bavaud, qui introduit la
73 présentation du projet de turbinage par le préambule suivant:

74 M. Thierry Bavaud, Directeur du dicastère de l'environnement. *«Je profite que la parole me soit
75 donnée pour vous informer de la situation vécue cet hiver, entre fin décembre 2016, janvier et
76 février 2017, par notre commune. Cette période est appelée communément «étiage». En deux
77 mots, c'est la période où le manque de précipitations et la terre gelée ne permettent plus
78 l'alimentation naturelle de nos sources d'approvisionnement en eau potable. Ainsi, nos sources,
79 suivant les mois – selon un bilan établi au 1^{er} janvier 2017 -, produisaient en moyenne 2'870
80 m³/jour et notre consommation maximale s'élevait à 2'000 m³/jour, assurant par conséquent une
81 réserve journalière de 870 m³. Cependant, entre le 5 janvier et le début février 2017, notre
82 production a chuté de manière linéaire à moins de 2'380 m³/jour, réduisant donc notre réserve à
83 380 m³/jour.*

84 *C'est pourquoi le 18 janvier 2017, une réunion de crise a été organisée par notre Commune avec
85 nos différents partenaires, soit le Service intercommunal de gestion (association des 10
86 Communes du district de la Riviera-Pays d'Enhaut), ci-après SIGE, la Commune de Remaufens
87 et l'Association des Communes de la Veveyse, Glâne et Gruyère pour l'adduction d'eau, ci-après
88 AVGG, afin de discuter et d'élaborer un plan d'intervention au cas où les caprices de la météo ou
89 d'autres éléments tel qu'incendie, arrachage de conduite due à un mouvement de terrain,
90 accident de génie civil ou tout autre élément que l'on ne maîtrise pas, devaient se produire.
91 A titre d'exemple, durant cette période, en date du 25 janvier 2017, la conduite principale de
92 Mormotey s'est rompue sous la pression d'un mouvement de terrain. Cette conduite en fonte de
93 de 200 mm occasionnait une perte de 4'000l ou 4m³/min. (cette cassure sera visible à la salle de
94 l'Aigle au terme de notre séance). Cela a également entraîné une coupure d'eau durant toute la
95 nuit dans le secteur de La Frasse. A titre de comparaison, durant cette période s'est déroulé le
96 gros incendie de Villars-sous-Mont pour lequel, au plus fort de l'intervention, la consommation
97 d'eau était de 6'000 l/min ou 6m³/min.*



98 Cette réunion du 18 janvier a été profitable et appréciée par tous les partenaires, car elle a
99 permis de se mettre d'accord sur la manière d'intervenir en cas de problèmes, à savoir qui
100 donnerait de l'eau, à qui et comment. Depuis cette date, notre Commune a immédiatement pris
101 les mesures nécessaires, soit la fermeture des fontaines publiques et la recherche ciblée, durant
102 plusieurs nuits, sur notre réseau communal et privé. En cas de problème extrême, une solution
103 «mécanique» a même été prévue et organisée entre l'AVGG et notre réseau d'eau. Il s'agissait
104 de ponter, à l'aide d'un tuyau, une borne hydrante (ci-après: BH) AVGG et le réseau de Châtel-
105 St-Denis par une BH de Montimbert (des photos sont exposées dans la salle de l'Aigle).

106 Depuis cette date, tous les jeudis, les quatre partenaires se sont contactés afin de faire le point
107 de la situation sur les consommations. Cette situation de crise a pris fin le 23 février 2017.

108 Voilà, Mesdames et Messieurs, le ton est donné pour plusieurs années: notre Commune doit
109 absolument sécuriser son approvisionnement en eau; c'est l'élément principal à retenir. Bien sûr,
110 cela se fera en plusieurs étapes. Plusieurs éléments, édifices et conduites, seront à construire,
111 remplacer et y intégrer le turbinage sera pour cette gère un programme nécessaire et
112 indispensable.

113 Je vous remercie pour votre attention et cède la parole à M. Johann Pury pour les éléments
114 techniques et graphiques de cet assainissement et du turbinage de la rive gauche de la
115 Veveyse.»

116 M. Johann Pury, Ingénieur civil HES, Directeur administratif de Ribli SA, présente le projet de
117 turbinage de la rive gauche. «Nous oeuvrons en tant que bureau conseil de la Commune depuis
118 2004. Nous avons suivi toutes les réformes qui se sont effectuées sur la rive droite de la
119 Veveyse, jusqu'à Maudens. Aujourd'hui, nous allons parler de l'adduction de la rive gauche de la
120 Veveyse. Les partenaires du projet sont l'AVGG, la Commune de Remaufens et le SIGE.

121 Les objectifs principaux de l'étude que nous avons menée étaient au nombre de trois: 1)
122 optimisation du réseau d'adduction de Châtel-St-Denis de la rive gauche, y compris l'utilisation
123 éventuelle d'un potentiel énergétique comme cela a été réalisé à la rive droite; 2) liaison de
124 secours dans les deux sens avec l'AVGG et le SIGE, car il a été constaté durant ces dernières
125 années que la différence entre la production d'eau et la consommation diminuait de plus en plus.
126 Des mesures ont déjà été prises mais, à la lumière d'autres projections, d'autres mesures
127 devraient être prises; 3) la possibilité d'intégration au réseau d'adduction du réseau d'adduction
128 de Remaufens.

129 Pour rappel, lors de la précédente présentation de 2015, à la fin de l'étape de la rive droite, au
130 secteur de Maudens, de futurs travaux avaient été mentionnés pour la rive gauche, travaux qui
131 consistaient en un assainissement, voire en un déplacement du réservoir du Scé par un nouvel
132 ouvrage, une liaison au réseau de la zone industrielle et un remplacement de la conduite. Ces
133 projets avaient été présentés dans le but d'obtenir deux fonctions hydrauliques: d'une part, la
134 conduite qui descend l'eau depuis le secteur Les Rosalys jusque dans le secteur C (cf. plan)
135 devra être changée, si l'on veut turbiner. En effet, elle arrive au terme de la durée d'utilisation. Le
136 second point devra permettre de prendre en compte la volonté d'effectuer un transfert entre le
137 secteur des réservoirs et celui du réservoir de l'AVGG.

138 Une vision plus globale nous permet de constater que la Commune de Remaufens possède des
139 sources à côté de celle des Rosalys et achemine son eau dans le secteur AVGG. C'est pourquoi
140 la Commune de Remaufens a été invitée en tant que partenaire à entrer dans le périmètre de
141 notre étude. Ainsi, au lieu d'avoir deux tuyaux l'un à côté de l'autre l'idée est de créer une
142 adduction pour les deux communes.»

143 M. Pury rappelle deux éléments importants du projet: 1) la puissance électrique de la turbine
144 serait de 60 kW. La production annuelle envisagée serait de 310'000 kWh, soit une rétribution,
145 selon le régime de la rétribution à prix coûtant (ci-après: RPC), de l'ordre de 85'000 francs. À titre
146 comparatif, la turbine de Maudens, qui a été mise en service à fin 2012, est d'une puissance plus



147 importante de 110 kW et produit 800'000 kWh environ et génère une rentrée financière
148 légèrement inférieure à 200'000 francs.

149 *«Le bilan des ressources et des besoins est calculé à partir de la quantité de production des*
150 *sources et de la consommation (moyenne/an et maximale) et tient compte de la population*
151 *actuelle et de l'évolution démographique future. Le constat est le suivant: en cas de*
152 *consommation moyenne, les ressources couvrent les besoins mais en cas de consommation*
153 *maximale, lors de l'étiage, il manque de l'eau. À futur, ce constat sera d'autant plus déficitaire,*
154 *lors de consommation maximale, même dans la situation d'une production moyenne.*

155 *Une liaison avec le SIGE a déjà été réalisée en 2007. Toutefois en tenant compte de l'évolution*
156 *future, cette liaison ne permettra pas de couvrir les besoins en eau nécessaires d'ici à 20 ou 30*
157 *ans. Des liaisons complémentaires devront être faites. Ainsi, les ressources qui transiteraient par*
158 *cette nouvelle adduction sont les ressources de Châtel-St-Denis, secteur "les Rosalys" et*
159 *"Incrotaz", qui représentent environ 1'500 l/min. et les ressources de Remaufens qui sont à peu*
160 *près du même ordre. La mise en charge se ferait à partir du réservoir des Rosalys, où sont*
161 *raccordées les ressources.*

162 *Notre bureau propose de mettre en valeur les sources des Rosalys et d'Incrotaz de Châtel-St-*
163 *Denis et celles de Remaufens en les faisant passer dans un turbinage. Cela implique une mise*
164 *en commun des ressources au niveau du réservoir des Rosalys avec un comptage séparé, un*
165 *remplacement complet de la conduite d'adduction jusqu'au Scé et un redimensionnement*
166 *complet de la conduite jusqu'au réservoir de Montimbert, réservoir de l'AVGG qui offrirait cette*
167 *liaison d'appoint et de secours. L'objectif est de conserver la pression complète jusqu'au*
168 *turbinage. La nouvelle turbine serait installée dans le nouvel ouvrage du Scé. Un nouveau*
169 *maillage serait nécessaire jusqu'au réseau principal et une liaison jusqu'au réservoir de l'AVGG*
170 *serait nécessaire et pourrait avoir lieu en même temps que le développement de la zone*
171 *industrielle pour permettre les échanges.*

172 *Avec le turbinage de Remaufens, la puissance passerait de 60 kW à 100 kW et la production*
173 *serait doublée. Le gain financier serait doublé mais à répartir entre les deux producteurs. Le*
174 *projet a été découpé en trois parties: a) en amont du réservoir de mise en charge des Rosalys b)*
175 *la partie du turbinage et c) la liaison de secours. Pour la première partie, il s'agira de reprendre*
176 *les ressources jusqu'aux Rosalys. Chaque partie prendrait à sa charge le financement de sa*
177 *conduite, soit 50'000 et 250'000 francs sur un total de 500'000 francs pour Châtel-St-Denis. Sur*
178 *la partie centrale, il faudra opérer à un dédoublement pour la distribution d'eau sur les Paccots.*
179 *Le principe est de travailler en fonction de la production, c'est-à-dire des m³ injectés dans cette*
180 *adduction, ce qui représente quasiment du 50%-50%. Le fait que Remaufens a mis en service*
181 *une adduction supplémentaire explique que la part de Châtel-St-Denis soit calculée à 43,5%.*
182 *La grande partie des dépenses concerne le remplacement de la conduite principale, actuellement*
183 *en faible calibre, de 125 à 150 mm, par une conduite de quatre kilomètres d'un calibre de 250*
184 *mm, qui s'élève à 2,7 millions de francs, dont 43,5% à la charge de Châtel-St-Denis. Sur les 5*
185 *millions de francs de la partie intermédiaire b) liée au turbinage, environ 3,3 millions seront à la*
186 *charge de Châtel-St-Denis.*

187 *En ce qui concerne la troisième partie, soit la distribution d'eau en dessous du réservoir du Scé, il*
188 *y aura une conduite pour relier la zone principale et une conduite pour relier le secteur AVGG. Le*
189 *Bureau propose de convenir d'une clé de répartition en fonction des débits transités. Les besoins*
190 *d'appoint et de secours entre l'AVGG et Châtel-St-Denis sont de 30l/sec. Le débit moyen des*
191 *sources que Remaufens achemine est de 20l/sec. Les calculs donnent une clé de répartition de*
192 *37,5% pour l'AVGG et Châtel-St-Denis et de 25% pour Remaufens ce qui fait un total de 100%.*
193 *Les maillages de renforcement de la distribution de Châtel-St-Denis seront 100% à la charge de*
194 *Châtel-St-Denis. Par contre, la réunification jusqu'aux Hauts de Montimbert est répartie selon ce*
195 *principe précité. Dans ces conditions, sur 2,3 millions de francs, seul 1,5 millions de francs sera à*
196 *charge de la Commune de Châtel-St-Denis. Au total, sur les trois secteurs, les dépenses*
197 *s'élèveront à quelque 8 millions de francs, dont 64%, soit 5 millions de francs à la charge de*
198 *Châtel-St-Denis.*



200 *Ce projet a pour avantage de mettre en commun toutes les infrastructures liées à la distribution*
201 *d'eau et à améliorer la sécurité de l'approvisionnement. La réunification de ces adductions,*
202 *permet donc d'agir facilement et rapidement si l'un des partenaires venait à manquer d'eau. Ce*
203 *projet vise le renouvellement de quasiment toutes les infrastructures depuis les sources jusqu'à*
204 *la zone de distribution. Les conduites neuves ont en principe une durée de vie de 80 ans, les*
205 *réservoirs entre 50 et 60 ans. Ce nouvel outil permettra d'avoir une capacité de récupération de*
206 *l'énergie complète. En ce qui concerne la gestion du système, tout est monitoré par informatique.*
207 *Tout est décompté par des débitmètres électromagnétiques, à une précision de 2%. Il est facile*
208 *de savoir ce que chacun des partenaires met ou puise dans le réseau en cas de baisse de ses*
209 *productions de sources.*

210 *Au final, le seul inconvénient de ce réseau régional c'est le travail assez important de discussion*
211 *entre les partenaires. Les conditions doivent être renégociées entre les différents partenaires, soit*
212 *la Commune de Remaufens, l'AVGG et le SIGE.*
213 *Je reste à votre disposition pour toute question que vous jugeriez utile.»*

214 M. Jacques Genoud remercie M. J. Pury pour sa présentation très intéressante. Il pose la
215 question suivante: «*Par rapport à la situation actuelle et celle projetée, que se passera-t-il en cas*
216 *de rupture de la conduite?»*

217 M. Johann Pury répond qu'en cas de rupture de conduite, une alerte sera donnée. Les volumes
218 des réservoirs correspondent à du temps d'intervention. «*Comme le volume du réservoir du Scé*
219 *sera augmenté, la sécurité du réseau augmentera, car le temps d'intervention sera augmenté.»*

220 M. Jacques Genoud se souvient que des discussions avaient déjà été entamées avec la
221 Commune de Remaufens, qui n'avait alors pas manifesté de volonté à mettre en commun cette
222 conduite. «*Qu'en est-il aujourd'hui? Remaufens a-t-elle d'autres dispositions par rapport au projet*
223 *présenté?»*

224 M. Thierry Bavaud rassure l'intervenant en confirmant que la situation a beaucoup évolué. La
225 Commune de Remaufens a les mêmes soucis que celle de Châtel-St-Denis. «*Son réseau d'eau*
226 *est également en très mauvais état. Elle devra donc également investir pour l'entretenir et*
227 *l'assainir. Elle va se retrouver devant le fait accompli. La Commune de Châtel-St-Denis va quant*
228 *à elle engager ces travaux en plusieurs étapes. La Commune de Remaufens aura l'opportunité*
229 *de se joindre ou non à nous. J'ose laisser entendre qu'avec le rafraîchissement politique, les*
230 *discussions sont plus fructueuses qu'auparavant.»*

231 M. Johann Pury, au vu de l'état du réseau de la Commune de Remaufens, ne peut que conforter
232 le constat émis par M. T. Bavaud.

233 Madame la Présidente remercie l'intervenant pour sa présentation, qui prend congé sous les
234 applaudissements du plénum. Elle saisit l'occasion de rappeler que la sortie du Conseil général
235 du 18 mars 2017 aura pour objectif, notamment, la visite de la station de turbinage, située dans le
236 réservoir de Maudens.

237

238 **04 Message no 18 – Croisée de Nervaux – Vente des articles RF no 3362 et 3363**

239 Mme la Présidente passe la parole à Mme Christine Genoud, Conseillère communale, en
240 suppléance de M. C. Ducrot, Directeur des finances, pour la présentation du message.

241 «*L'objet du message no 18 concerne la vente de deux parcelles portant les no 3362 et 3363 au*
242 *registre foncier et situées au lieu-dit «La Croisée de Nervaux». Ces deux parcelles, propriété de la*
243 *Commune, sont en zone centre A depuis la dernière révision du PAL (plan d'aménagement*
244 *local). Ensemble, elles représentent une superficie totale de 1'539 m².*

245 **Historique**

246 *Par le passé, ces deux parcelles étaient destinées à être mises en vente mais le Conseil*
247 *communal d'alors avait décidé de stopper le processus suite au projet d'extension du Cycle*



248 *d'orientation de la Veveyse (ci-après: COV). Or, le projet d'agrandissement du COV issu du*
249 *concours d'architecture, est actuellement en cours de réalisation. Comme vous avez pu le*
250 *constaté, l'agrandissement se fait en amont du bâtiment I et ne prévoit pas du tout l'utilisation de*
251 *ces deux parcelles. Je précise également qu'elles ne seront pas utiles au cheminement des*
252 *élèves. Dès lors, le nouvel Exécutif a remis l'ouvrage sur le métier et s'est rapidement convaincu*
253 *lui aussi qu'il fallait vendre ses deux parcelles d'une surface de 1'539 m².*

254 *Pourquoi?*

255 *Comment pouvons-nous valoriser au mieux ce terrain? Un bâtiment public à cet endroit n'étant*
256 *pas idéal, et surtout les parcelles n'étant pas en zone d'intérêt général, nous n'avons pas de*
257 *raisons de les garder. En terrain pentu mais bien ensoleillées, leur situation se prête davantage à*
258 *du logement, d'autant plus qu'elles sont en zone Centre A.*

259 *Comme vous le savez, puisqu'il s'agit d'une votation populaire, la LAT nous oblige à densifier nos*
260 *zones «Centre». En ce sens, la Commune, en tant qu'entité publique se doit de montrer*
261 *l'exemple. Je vous rappelle que cette loi contraint tous les propriétaires de terrains à les valoriser*
262 *dans des délais relativement courts, afin d'utiliser au mieux les infrastructures liées à l'eau et à*
263 *l'épuration que les collectivités publiques ont dû construire. Si aucune construction n'est prévue*
264 *dans les 15 ans, les communes ont la possibilité de dézoner.*

265 *C'est un argument qui a aussi eu son poids dans la balance et qui devrait en avoir aussi dans la*
266 *vôte.*

267 *Par conséquent, soucieuse de maîtriser son développement, la Commune a sollicité au*
268 *printemps 2016 les offres de 10 sociétés actives dans l'immobilier de notre région avec une*
269 *condition impérative, celle de proposer des logements en location et à un prix accessible. Le*
270 *choix s'est porté sur la société PROGECOM SA, basée à Avry-sur-Matran, qui propose*
271 *d'acquérir ces deux parcelles pour un gain de 1 million de francs, ce qui représente un prix de*
272 *vente de plus ou moins 650 francs/m² pour un prix de location future de environ 205 francs/m².*
273 *La société PROGECOM SA souhaite rester propriétaire de ce futur bâtiment et envisage de*
274 *pouvoir y accueillir environ 18 logements de 2,5 et 3,5 pièces.*

275 *Plan de financement en cas d'acceptation de cette vente:*

276 *Nous aurons une recette d'investissement de 1 million de francs inscrite sous la rubrique*
277 *comptable 942.600.28 «Vente de terrains - Croisée de Nervaux, RF no 3362/3363».*

278 *Sous la rubrique comptable 942.509.21, vous retrouvez le montant de 40'000 francs qui*
279 *représente l'impôt sur la diminution de l'aire agricole, soit 4% de 1 million.*

280 *Si le Canton échappe à cet impôt, la Commune, elle, y est sujette.*

281 *Le bénéfice estimé de cette vente est de 960'000 francs qui seront reportés au budget*
282 *d'investissement, probablement de 2018 puisque le paiement s'effectuera lors de l'obtention du*
283 *permis de construire.*

284 ***Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour la vente***
285 ***des articles RF no 3362 et 3363 au prix de 1'000'000 francs.».***

286 **Préavis de la Commission financière**

287 *Mme Anne-Lise Chaperon, Présidente de la Commission financière. «La Commission financière*
288 *a analysé le message no 18 et a donné un préavis négatif à la majorité. Elle estime que la vente*
289 *de ces deux parcelles ne présente aucune urgence et qu'il paraît ainsi plus opportun et*
290 *stratégique pour la Ville de garder la propriété de ces deux terrains.»*



291 **Rapports des groupes**

292 M. Roland Mesot, au nom du groupe UDC-PAI. *«Ce message concernant la vente de deux*
293 *parcelles à la Croix de Nervaux a suscité bien des questions dans notre groupe. De nombreuses*
294 *interrogations ont été évoquées, notamment sur l'opportunité de se séparer de deux parcelles de*
295 *terrain à bâtir dans la conjoncture actuelle. Nous avons pris note lors de la séance de groupe qu'il*
296 *ne s'agit pas d'une nécessité financière. Sachant que ces parcelles sont proches de la future*
297 *zone «Gare», que TPF Immobilier possède des parcelles toutes proches et que l'on ne sait pas*
298 *encore quel visage prendra cette zone, nous ne sommes pas convaincus par l'argument*
299 *invoquant l'intérêt stratégique d'une vente maintenant. Dans le groupe, certains ont aussi évoqué*
300 *la possibilité de garder ces terrains pour un éventuel échange dans le futur. Bien que ces terrains*
301 *ne soient pas a priori dans une zone favorable à un échange, cette option ne peut pas être*
302 *totalement ignorée. D'autre part, et je fais personnellement partie de ceux-ci, on se demande s'il*
303 *ne serait pas judicieux de garder ces terrains, situés proches de bâtiments scolaires, tels que le*
304 *COV et l'école du Lac Lussy. Dans l'optique du développement démographique, avec le besoin*
305 *que nous aurons dans le futur de mettre à disposition des structures d'accueil extrascolaire, ce*
306 *terrain pourrait aussi être nécessaire, tout comme il pourrait aussi être nécessaire à d'autres*
307 *services liés à la Commune. L'argument du fait que l'on doit le changer de zone n'en est – on l'a*
308 *dit – pas un. On a vu dans ce canton et même dans ce district que l'on peut changer de zone*
309 *quand on veut, même si cela peut prendre entre une année et demie et deux ans et demi.*

310 *J'ai une question suite à la présentation de Mme C. Genoud. Vous avez parlé de condition*
311 *impérative que ce soit du logement. J'aimerais savoir si vous pouvez nous en dire plus sur ces*
312 *conditions impératives, parce qu'à mon avis, l'acheteur sera tout de même libre de faire ce qu'il*
313 *veut après coup. Donc, qu'entendez-vous par «condition impérative» de faire du logement? Merci*
314 *de répondre à cette question. Le dernier point qui a été abordé lors de notre séance de groupe*
315 *est l'aspect émotionnel aussi. Nous l'avons vu récemment, nous avons eu des referendums dans*
316 *cette Commune et la population châteloise s'est vraiment opposée à l'expansion démographique.*
317 *Je crois que cela personne ne peut le nier. Je vous pose donc la question suivante: est-ce que le*
318 *Conseil communal a mené une réflexion sur cet aspect lors des discussions sur la vente de ces*
319 *objets? Vu ces considérations, c'est à une très forte majorité que notre groupe refuse ce*
320 *message.»*

321 Mme Christine Genoud, représentante du Conseil communal. *«M. le Conseiller général R. Mesot,*
322 *vous avez relevé que j'ai parlé de «condition impérative» de logement. On est bien d'accord*
323 *qu'on ne peut avoir de garantie sur ces 205 francs/m². Par contre, en ce qui concerne la location,*
324 *nous pouvons certifier que ce sera de la location, parce que nous l'avons demandé. C'est sûr,*
325 *c'est écrit, ce ne sera pas autre chose que de la location. La seule chose que nous ne pouvons*
326 *pas complètement maîtriser, car nous ne savons pas ce qui se cache derrière les intentions des*
327 *gens de l'immobilier mais le prix proposé de 205 francs/m², nous avons bon espoir qu'il soit plus*
328 *ou moins respecté mais il est vrai que nous n'avons aucune garantie ni aucun pouvoir de*
329 *maîtriser cette chose-là.*

330 *Peut-être que pour vous, ce n'est pas le bon moment de le vendre peut-être vaudrait-il mieux le*
331 *garder. Comme déjà dit, notre souhait n'était pas d'y construire un bâtiment d'utilité publique. Il se*
332 *trouve en zone Centre dévolue idéalement à du logement. Alors pourquoi le vendre maintenant?*
333 *Le Conseil communal pense que le moment est venu. En effet, quelles seront les conditions dans*
334 *l'immobilier dans 10 ans? C'est maintenant que les gens sont intéressés, les promoteurs sont*
335 *intéressés par ces parcelles. Nous pouvons presque dire qu'ils se bousculent, au vu du nombre*
336 *des offres rentrées. Qui peut savoir vraiment quand ce sera le meilleur moment? Pas nous, mais*
337 *nous estimons que ce n'est pas un mauvais moment. L'aspect financier est important. Puisque*
338 *de cette parcelle on n'a pas l'impression de pouvoir en faire grand-chose, elle fait partie de notre*
339 *patrimoine financier que l'on souhaite faire travailler. Si nous pouvons engranger maintenant une*
340 *somme non négligeable pour diminuer notre dette ou se concentrer sur des investissements*
341 *futurs, c'est quelque chose que nous n'allons pas refuser. Je vous rappelle qu'à ce sujet la*
342 *Commission financière dans son rapport sur la planification financière vous rappelle à vous et*
343 *nous rappelle à nous, Conseil communal, chaque année la problématique de l'augmentation de*
344 *la dette, Nous avons donc maintenant l'occasion d'engranger des sous. Sous l'angle purement*
345 *financier, il s'agit d'une bonne opération. Ces deux parcelles ne représentent pas vraiment un*
346 *intérêt pour un échange. Il est plus intéressant pour nous de mettre d'autres terrains en zone*
347 *d'intérêt général que celui-ci. Si ces terrains n'ont pas d'utilité, ni pour le COV ni pour un bâtiment*
348 *d'intérêt public, comme je l'ai déjà dit ces terrains font partie de notre patrimoine financier et en*
349 *tant que Commune je crois que nous devons être les acteurs d'une politique financière active,*



350 dans le sens où une commune est une entité publique, telle que la nôtre, ne doit pas garder ses
351 terrains ni les thésauriser – même si on utilise ce terme plutôt pour de l'argent -. Ainsi, garder ces
352 terrains et ne rien en faire plutôt que vendre et acheter, alors que la Commune a toujours
353 procéder de la sorte, vendant et achetant, car si l'on ne vend pas on ne pourra pas acheter non
354 plus. Donc, une commune doit – et j'espère que mes collègues partagent mon avis sinon je les
355 invite à s'exprimer – vendre et acheter au bon moment. Suite à de nombreuses réflexions, nous
356 pensons que c'est le bon moment.»

357 M. le Syndic tient à rassurer le plénum en précisant que la partie émotionnelle, soulevée par M.
358 R. Mesot, a été prise en considération par le Conseil communal. «On parle d'une parcelle de
359 1'500 m² sur laquelle on ne pourra construire qu'un seul immeuble. Le Conseil communal a donc
360 estimé que la création de ces 18 appartements ne constituerait pas une explosion
361 démographique. Le projet que nous a présenté PROGECOM SA est intéressant en ce sens qu'il
362 prévoit des logements de 2 pièces et demie et de 3 pièces et demie, type de logement faisant
363 défaut sur le territoire communal. D'autre part, comme l'a mentionné Mme C. Genoud, ce terrain
364 est en pente, sur de la roche, son emplacement n'est pas idéal et n'est pas non plus stratégique.
365 Je rappelle au Conseil général que nous avons une grande zone d'intérêt général au sud de la
366 centrale de chauffe et de l'école primaire du Lussy, sur laquelle nous pourrions développer nos
367 infrastructures publiques, telles que l'accueil extrascolaire, des infrastructures sportives ou
368 scolaires, ou d'autres encore. Cette parcelle-ci est donc nettement plus vaste que l'addition de
369 celles mises en vente qui ne représentent que 1'500 m². En outre, nous détenons le long de la
370 Route du Lac Lussy une bande de zone d'intérêt général sur laquelle nous pourrions également
371 soit y construire des places de parc pour le centre sportif voire éventuellement d'autres
372 infrastructures, tel qu'un bâtiment d'intérêt public.»

373 M. Daniel Jamain, au nom du groupe PLR. «Voici une proposition du groupe PLR portant sur la
374 vente des terrains présentés dans le message no 18. Avec tout le respect que nous avons envers
375 le Conseil communal, sans vouloir parler de brader l'objet, le prix de vente demandé de 650
376 francs/m² nous semble bas au vu du marché. Ces derniers temps, dans notre commune, d'autres
377 terrains ont été vendus à des prix supérieurs. De plus, au montant proposé, rien ne garantit le
378 prix de location à 205 francs/m². En outre, comme le contenu du message no 18 ne présente
379 aucune urgence à la vente de ces biens, nous estimons que si vente devait être faite, au
380 minimum de 800 francs le m² aurait été un montant pour lequel nous aurions pu entrer en
381 matière. En conséquence de l'argumentaire présenté, le groupe PLR refuse le message no 18.»

382 Christine Genoud constate que les deux tendances coexistent au sein du plénum. «Bien sûr,
383 nous pourrions vendre plus cher. Comme déjà dit, ce n'est pas vraiment le vœu de la Commune.
384 Il fallait trouver une cohérence entre un prix d'achat et un prix de location accessible. Nous
385 reconnaissons que nous sommes dans le bas de la fourchette. Il est vrai, M. D. Jamain, que des
386 terrains se sont vendus plus cher mais ce prix de 650 francs/m² n'est pas un mauvais prix pour
387 un terrain tel que celui-ci, nous semblait-il. Surtout, ce montant-là, comme la presse en a fait
388 écho, est celui qui nous semblait être le montant maximal pour garantir cette accessibilité que
389 nous voulions. Encore une fois, nous reconnaissons qu'il n'y pas de garantie sur ce prix de
390 location et bien peu d'influence sur les intentions qui pourraient être celles d'un promoteur un peu
391 trop gourmand ou malhonnête. Quelle est notre marge de manœuvre? Vendre encore plus cher
392 pour être sûr que ce que nous encaisserons sera effectivement encaissé? Or, tel n'était pas
393 l'esprit du Conseil communal. Hormis l'argument développé au début de mon intervention qui
394 assurait que nous voulions maintenir cette cohérence entre un prix d'achat et un prix de location
395 accessible, j'ajouterais qu'en fonction de l'IBUS, on ne peut avoir des terrains qui prennent
396 l'ascenseur constamment à n'en plus finir. L'intérêt est que les logements que nous proposons
397 trouvent preneurs. Aucune commune n'a envie d'avoir des appartements qui restent vides. En ce
398 sens, nous ne devons pas encourager ni faire de la surenchère, c'est pourquoi nous avons aussi
399 considéré qu'un terrain ne devait pas être vendu pour en retirer un maximum pour qu'ensuite les
400 loyers explosent. Nous disons donc «Stop!» à la surenchère; «Oui à l'accessibilité» mais «Stop!»
401 à la surenchère!»

402 Interventions personnelles

403 Mme Alice Medeiros Freire (UO+PS) intervient à titre personnel. «J'ai lu avec attention le
404 message no 18. J'ai pris aussi connaissance de la volonté de la Commune de favoriser la
405 création d'un immeuble locatif. Le prix du terrain proposé est un peu plus bas, car les autres
406 propositions prévoyaient de construire des PPE qui sont déjà très représentées dans notre
407 commune. Cependant, je constate aussi que le prix prévu de la location n'est pas facilement



408 *abordable aux petits revenus et surtout nous n'avons aucune garantie contractuelle. Il peut donc*
409 *facilement être revu à la hausse. La vente de ce terrain n'intervient non pas pour des besoins*
410 *financiers mais parce qu'il n'est plus considéré dans le projet d'agrandissement du COV. Il n'y a*
411 *donc aucune urgence à le vendre. Le déplacement de la Gare augmentera encore certainement*
412 *l'attrait géographique de ce terrain. Ainsi la Commune ne prend pas de risque en restant*
413 *propriétaire de ces deux parcelles.*

414 *Par contre, elle pourra en disposer plus tard soit comme objet d'échange soit comme moyen pour*
415 *favoriser l'installation sur la commune de projet d'immeubles à loyer réellement modéré ou de*
416 *coopératives d'habitation. C'est pour ces raisons que certains membres du groupe UO+PS ainsi*
417 *que moi-même ne soutiendrons pas ce message.»*

418 Mme Christine Genoud répond que le Conseil communal a choisi une offre médiane. «Notre
419 politique se situe plutôt dans le même trend que celui de Montmoirin, bien que les prix soient
420 différents. Nous souhaitons aller dans votre sens et pratiquer des loyers qui soient accessibles à
421 un maximum de personnes. Nous nous trouvons donc dans une valeur médiane de prix de vente,
422 car le prix convenu est un prix moyen sur le marché. Nous n'avons bien sûr aucune garantie sur
423 ce qui sera réalisé mais la Commune est soucieuse de contenter un maximum de personnes.
424 Actuellement, ce terrain intéresse des promoteurs et il ne s'agit pas de laisser partir ce terrain à
425 vil prix ni de le brader. Nous essayons de trouver une alternative qui assure une certaine
426 accessibilité de loyer à la plus grande partie de nos jeunes, des familles monoparentales, de
427 personnes ou de couples à faibles revenus. Nous sommes conscients qu'il existe un besoin de
428 ce type de logements mais nous ne sommes pas non plus prêts à descendre les prix plus bas
429 que raisonnable. Je ne sais si j'ai bien répondu, une partie de votre question ayant fait l'objet
430 d'une réponse au début de mon intervention.»

431 Mme Sarah Colliard (UDC-PAI) pose la question suivante, à titre personnel: «Ce terrain a
432 certainement un coût d'entretien à charge de la Commune. Quel est donc le coût annuel de ce
433 terrain?»

434 M. Pascal Genoud, Ingénieur de Ville, explique que, du fait qu'il n'y a pas de constructions ni
435 d'équipements sur ce terrain, il n'y a par conséquent pas de frais d'entretien. «Par contre, il est
436 vrai que le Service de la voirie est soucieux de son entretien afin de le maintenir dans un état
437 correct. Pour ce type de terrain, des discussions sont notamment menées avec des agriculteurs
438 pour qu'ils y fassent paître leurs moutons.»

439 Aucune autre intervention n'étant annoncée, la Présidente clôt la discussion et ouvre le vote.

440 Vote

441 **Par 28 voix contre 17 et 3 abstentions, le Conseil général refuse le message no 18**
442 **demandant l'autorisation de la vente de deux parcelles, articles RF no 3362 et 3363, au prix**
443 **de 1'000'000 francs.**

444
445 **05 Message no 19 – La Frasse – Remplacement d'une conduite d'eau – Crédit**
446 **d'investissement**

447 Mme la Présidente passe la parole à M. Thierry Bavaud, Conseiller communal, Directeur du
448 dicastère de l'environnement, pour la présentation du message no 19.

449 «Le message no 19 concerne une demande de crédit d'investissement complémentaire en vue
450 du remplacement de la conduite du réseau de distribution d'eau, à la Route de la Frasse. Lors de
451 la séance du jeudi 10 décembre 2015, le Conseil général acceptait à l'unanimité le crédit
452 d'investissement du message no 97 pour le remplacement d'une conduite de distribution d'eau
453 dans le secteur de la Frasse.

454 Cette conduite a nécessité une réparation d'urgence à la suite d'une importante fuite (400 l/min)
455 survenue en septembre 2015. Lors de la réparation, il a été constaté que l'état de la conduite
456 dans ce secteur était très alarmant, avec un risque accru de fuites dans un avenir proche.
457 L'assainissement comprend la pose de 70 m d'une nouvelle conduite en fonte avec enrobage DE
458 125 mm, d'une vanne de secteur, de 2 raccords de conduites privées et le remplacement de la
459 borne hydrante no 301.



460 Après la rentrée des soumissions de génie civil et d'appareillage, le montant estimé à 51'000
461 francs ne permettait pas de réaliser le remplacement de cette conduite. En effet, les travaux
462 d'assainissement de 70 m de conduite en fonte ductile DN 100 mm datant de 1981 ont été
463 devisés à 80'000 francs.

464 Cette différence provient essentiellement d'un choix de matériaux différent (fonte à la place du
465 PE) et d'une sous-estimation des travaux de génie civil.

466 **Plan de financement**

467 Rubrique comptable dépense 70.501.43

468 **Solde à la charge du budget d'investissement 2016** (modification) CHF 80'000.00

469 À déduire le crédit voté en séance du Conseil général le 10.12.2015 CHF 51'000.00

470 **Solde à la charge de la Commune de Châtel-St-Denis** **CHF 29'000.00**

471 **Financé par un emprunt bancaire**

472 Il est à noter que depuis le 12 décembre 2013, l'ECAB ne subventionne plus le remplacement
473 des conduites de distribution d'eau.

474 **Frais financiers du crédit d'investissement dès 2018**

475 Intérêts passifs: 2.5 % sur CHF 29'000.00 CHF 725.00

476 Amortissement: 4.0 % sur CHF 29'000.00 CHF 1'160.00

477 **Total** CHF 1'885.00

478 **Estimations des charges d'exploitation dès 2017**

479 Les charges d'exploitation sont couvertes par les taxes annuelles.

480 **Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour**
481 **l'engagement de ce complément de crédit d'investissement de CHF 29'000.- pour le**
482 **remplacement d'une conduite du réseau de distribution d'eau dans le secteur de la Route**
483 **de la Frasse.»**

484 **Préavis de la commission financière**

485 Mme Anne-Lise Chaperon, Présidente de la Commission financière. «La Commission financière
486 a analysé le message no 19. En se fondant sur le seul aspect financier, elle donne un préavis
487 favorable à l'unanimité.»

488 La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion et ouvre le vote.

489 Vote

490 **À l'unanimité des 48 membres présents, le Conseil général accepte le message no 19**
491 **concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de 29'000 francs destiné au remplacement**
492 **d'une conduite du réseau de distribution d'eau, à la Route de la Frasse.**

493

494 **06 Message no 20 – La Péralla – Extension du réseau d'adduction d'eau – Crédit** 495 **d'investissement**

496 Mme la Présidente cède la parole à M. Thierry Bavaud, Conseiller communal, Directeur du
497 dicastère de l'environnement, pour la présentation du message no 20.

498 «L'objet du message no 20 concerne l'octroi d'un crédit d'investissement en vue de l'extension du
499 réseau d'adduction d'eau le secteur de la Péralla.

500



501 **But de la dépense**

502 Conformément au Plan des infrastructures d'eau potable (ci-après: PIEP), le projet prévoit le
503 remplacement d'une conduite en Eternit DN 100 mm datant de 1974 par une nouvelle conduite
504 en PE DN 163 mm.

505 La conduite actuelle est en conflit avec de nombreux bâtiments.

506 Ce nouveau tronçon, d'une longueur d'environ 200 m, permettra d'effectuer un bouclage
507 nécessaire à la sécurité du réseau. De plus, les bornes hydrantes (ci-après: BH) no 2 et 3 seront
508 renouvelées et une nouvelle BH sera posée.

509 Une partie de ce tronçon a déjà été réalisée en 2013 lors de travaux entrepris pour la conduite de
510 gaz.

511 Cette intervention devra être coordonnée avec la construction du nouveau pont sur la Veveysse.

512 **Plan de financement**

513 Rubriques comptables: dépense 70.501.45 / recette 70.661.45

514 Coût total estimé CHF 220'000.00

515 ./ Subvention ECAB attendue ./ CHF 1'750.00

516 **Solde à la charge de la Commune** CHF **218'250.00**

517 **Financé par un emprunt bancaire**

518 **Frais financiers du crédit d'investissement dès 2018**

519 Intérêts passifs: 2.5 % sur CHF 218'250.00 CHF 5'460.00

520 Amortissement: 4.0 % sur CHF 218'250.00 CHF 8'730.00

521 **Total** CHF **14'190.00**

522 **Estimations des charges d'exploitation dès 2018**

523 Les charges d'exploitation sont couvertes par les charges annuelles.

524 **Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour**
525 **l'engagement de ce crédit d'investissement de 218'250 francs suisses pour l'extension du**
526 **réseau d'adduction d'eau dans le secteur de la Péralla.»**

527 **Préavis de la commission financière**

528 Mme Anne-Lise Chaperon, Présidente de la Commission financière. «La Commission financière
529 a pris connaissance du message no 20. En se fondant sur le seul aspect financier, elle donne un
530 préavis favorable à l'unanimité.»

531 **Intervention personnelle**

532 Mme Véronique Pilloud pose la question suivante, à titre personnel: «Il est mentionné que cette
533 intervention devra être coordonnée avec la construction du nouveau pont sur la Veveysse. Si, par
534 hasard, ce pont ne devait pas se réaliser, est-ce que cela aurait une incidence sur le montant du
535 crédit d'investissement?»

536 M. Thierry Bavaud, Conseiller communal, Directeur du dicastère de l'environnement, répond que
537 tel ne sera pas le cas. «La coordination ne concerne que la réalisation des travaux. Ce bouclage
538 se ferait de toute façon, avec ou sans pont. L'idée est bien qu'en cas de réalisation des travaux
539 relatifs au pont, ceux-ci soient coordonnés.»

540 Aucune autre intervention n'étant annoncée, la Présidente clôt la discussion et ouvre le vote.

541 **Vote**

542 **À l'unanimité des 48 membres présents, le Conseil général accepte le message no 20**
543 **concernant l'octroi du crédit de 218'250 francs en vue de l'extension du réseau**
544 **d'adduction d'eau dans le secteur de la Péralla.**



545 **07 Message no 21 – Les Rosalys – Remplacement d'une borne hydrante – Crédit**
546 **d'investissement**

547 Mme la Présidente passe la parole à M. Thierry Bavaud, Conseiller communal, Directeur du
548 dicastère de l'environnement, pour la présentation du message no 21.
549 «L'objet du message no 21 concerne la demande d'un crédit d'investissement en vue de
550 l'extension du réseau d'adduction d'eau et la pose d'une borne hydrante dans le secteur des
551 Rosalys.

552 **But de la dépense**

553 *Suite au dépôt d'un projet de lotissement de chalets dans le secteur des Rosalys, nous vous*
554 *proposons l'extension du réseau d'adduction d'eau sur environ 90 m en PE DN 131 mm.*

555 *Pour garantir la sécurité en défense incendie, le projet prévoit le remplacement de la borne*
556 *hydrante (BH) no 229 ainsi que l'ajout d'une nouvelle BH au centre du lotissement.*

557 **Plan de financement**

558 *Rubriques comptables: dépense 70.501.46 / recette 70.661.48*

559 *Coût total estimé* CHF 90'000.00

560 *./. Subvention ECAB attendue* ./. CHF 15'000.00

561 **Solde à la charge de la Commune** CHF 75'000.00

562 **Financé par un emprunt bancaire**

563 **Frais financiers du crédit d'investissement dès 2018**

564 *Intérêts passifs: 2.5 % sur CHF 75'000.00* CHF 1'875.00

565 *Amortissement: 4.0 % sur CHF 75'000.00* CHF 3'000.00

566 **Total** CHF **4'875.00**

567 **Estimations des charges d'exploitation dès 2018**

568 *Les charges d'exploitation sont couvertes par les taxes annuelles.*

569 ***Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour***
570 ***l'engagement de ce crédit d'investissement de 75'000 francs pour l'extension du réseau***
571 ***d'adduction d'eau dans le secteur des Rosalys.»***

572 **Préavis de la commission financière**

573 *Mme Anne-Lise Chaperon, Présidente de la Commission financière. «Suite à l'analyse du*
574 *message no 21, la Commission financière donne un préavis favorable à l'unanimité et ce, en se*
575 *prononçant sur le seul aspect financier.»*

576 *La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion et ouvre le vote.*

577 **Vote**

578 **À l'unanimité des 48 membres présents, le Conseil général accepte le message no 21**
579 **concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de 75'000 francs destiné à l'extension du**
580 **réseau d'adduction d'eau et à la pose d'une borne hydrante dans le secteur des**
581 **Rosalys.**

582

583



584 **08 Message no 22 – Secteur Gare – Etude énergétique territoriale – Crédit d'investissement**

585 Mme la Présidente cède la parole à M. Thierry Bavaud. Conseiller communal, Directeur du
586 dicastère de l'énergie.
587 «L'objet du message no 22 concerne la demande d'un crédit en vue d'une étude énergétique
588 territoriale dans le secteur de la Gare.

589 **But de la dépense**

590 *La Commune de Châtel-St-Denis, en collaboration avec les Transports publics fribourgeois (TPF*
591 *SA), étudie depuis juin 2015 le développement énergétique du futur quartier de la gare de Châtel-*
592 *St-Denis.*

593 *En accord avec le Service cantonal de l'énergie (SdE), un mandat d'études parallèles (MEP) a*
594 *été mené par le bureau d'étude CSD Ingénieurs SA et l'entreprise distributrice d'énergie Groupe*
595 *E Greenwatt SA. Une participation du SdE de 50% sera d'ailleurs calculée sur le montant de*
596 *100'000 francs qui comprend la partie énergie de l'étude.*

597 *Six variantes de distribution de chauffage sont ressorties de cette étude et nécessitent une étude*
598 *de détail. Le montant pour l'ensemble de ces prestations s'élève à 250'000 francs, réparti de la*
599 *manière suivante:*

600 *Part communale (entité politique) CHF 150'000.00*

601 *Part des propriétaires privés CHF 100'000.00*

602 *(dont 10% pour la Commune en part privée)*

603 *Cette partie «étude énergétique territoriale» est indépendante des études globales liées au*
604 *déplacement de la gare.*

605 **Plan de financement**

606 *Rubriques comptables 860.509.00 et 860.661.00*

607 *Part communale (entité politique) CHF 150'000.00*

608 *Part communale (propriétaire foncier) CHF 10'000.00*

609 *./. subvention cantonale (50% de CHF 100'000.-) ./.* CHF 50'000.00

610 **Solde à la charge de la Commune** CHF 110'000.00

611 **Financé par un emprunt bancaire**

612 **Frais financiers du crédit d'investissement dès 2018**

613 *Intérêts passifs: 2.5 % sur CHF 110'000.00 CHF 2'750.00*

614 *Amortissement: 15 % sur CHF 110'000.00 CHF 16'500.00*

615 **Total** CHF 19'250.00

616 **Estimations des charges d'exploitation dès 2018**

617 *Il n'y a aucune influence sur les charges d'exploitation.*

618 **Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour**
619 **l'engagement de ce crédit d'étude de 110'000 francs pour l'étude énergétique territoriale**
620 **dans le secteur de la Gare.»**

621



622 **Préavis de la commission financière**

623 Mme Anne-Lise Chaperon, Présidente de la Commission financière. «*La Commission financière*
624 *donne un préavis favorable à l'unanimité en se basant sur l'aspect financier du message no 22.*»

625 La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion et ouvre le vote.

626 Vote

627 **À l'unanimité des 48 membres présents, le Conseil général accepte le message no 22**
628 **concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de 110'000 francs destiné l'étude**
629 **énergétique territoriale dans le secteur de la Gare.**

630
631 **09 Election d'un membre à la commission des forêts en remplacement de M. Patrick**
632 **Berthoud**

633 La Présidente «*Mme Nicole Tille, 1^{ère} des viennent-ensuite de la liste UO+PS, a remplacé dans le*
634 *plénum M. Patrick Berthoud, démissionnaire. Elle a également présenté sa candidature pour le*
635 *remplacer au sein de la Commission des forêts auprès du Préfet. Cependant, cette élection bien*
636 *que probablement tacite doit être ratifiée par le Conseil général. Je vous pose donc la question*
637 *suivante: Avez-vous des remarques quant à l'élection de Mme Nicole Tille du groupe UO+PS à la*
638 *Commission des forêts?»*

639 Tel n'est pas le cas. La Présidente constate que le nombre de candidats est égal au nombre de
640 postes à pourvoir. Selon l'article 46 al. 1bis LCo, le candidat peut être élu tacitement. Toutefois,
641 l'article 9b) RELCo enjoint la Présidente de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est
642 demandée. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres
643 présents.

644 La parole n'étant pas demandée, **la Présidente proclame élue Mme Nicole Tille à la**
645 **Commission des forêts** et la félicite, en son absence, de son élection. (Applaudissements)

646
647 **10 Divers**

648 **A. Réponses aux questions restées en suspens**

649 - no 4 de Mme Elena Pilloud (UO+PS) relative au double déménagement de la Bibliothèque
650 publique de la Veveyse

651 M. Steve Grumser, Directeur du dicastère des bâtiments, répond aux inquiétudes de Mme Elena
652 Pilloud de la manière suivante: «*Une séance à laquelle nous avons participé, Mme E. Pilloud et*
653 *moi-même, suite à l'acceptation du budget de fonctionnement de la Commune, a permis de*
654 *rassurer les bibliothécaires. Grâce à ce budget, nous avons pu mandater le bureau d'architectes*
655 *Schmidt et Genet Sàrl pour l'étude de l'assainissement de la salle de gymnastique de la Maison*
656 *des Œuvres. Les problèmes d'humidité et d'accès pour les personnes à mobilité réduite seront*
657 *pris en considération. Actuellement, l'idée d'augmenter le nombre de containers sur le site du*
658 *COV est impossible à mettre en œuvre, puisque toute la surface à disposition est utilisée. De*
659 *plus, pour des raisons d'organisation, les salles de classe du COV ne peuvent pas se retrouver*
660 *dans un autre endroit. D'où l'idée du déménagement de la bibliothèque. Le temps nécessaire*
661 *sera donné aux élèves afin qu'ils puissent continuer à fréquenter la bibliothèque comme*
662 *habituellement. Pour reprendre les mots de M. J.-D. Nanzer, Directeur du COV, «nous n'allons*
663 *pas laisser tomber la Bibliothèque».*

664 Mme Elena Pilloud se déclare satisfaite de la réponse du Conseil communal.

665 - no 5 de M. Angelo Coppolaro (PDC) relative à la sécurité du trafic automobile et à la
666 mobilité piétonne en lien avec les nouveaux aménagements réalisés dans le quartier des
667 Crêts



668 M. Daniel Maillard, Directeur du dicastère "travaux, routes, transports et télécommunication" tient
669 à formaliser la réponse donnée à M. Angelo Coppolaro en séance du 15 décembre 2016: «*Les*
670 *bâches autour des grillages ont été enlevées afin d'améliorer la visibilité. Quant au cheminement*
671 *piétonnier, il restera en l'état, pour des raisons techniques, pendant la durée du chantier.*»

672 M. A. Coppolaro se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.

673 **B. Proposition no 1 de M. Marc Vuichard (PDC) demandant au Conseil général de**
674 **revoter sur le changement de jour des séances du Conseil général**

675 M. Marc Vuichard (PDC) prend la parole en ces termes: «*Suite à la communication du secrétariat*
676 *du 18 janvier dernier, qui annonçait la décision du Bureau, prise lors de sa séance extraordinaire*
677 *du lundi 16 janvier 2017, de valider le résultat du vote de la séance du 15 décembre 2016 pour le*
678 *changement du jour des séances du Conseil général. Avant tout, nous tenons à préciser que*
679 *notre proposition n'a pas pour but de changer le résultat du vote initial mais de le rendre clair et*
680 *net, de faire toute la lumière devant tous et en toute transparence sur le déroulement du vote de*
681 *A à Z, afin d'éviter que cette situation brumeuse et troublante ne se reproduise dans le futur,*
682 *lorsqu'il s'agira d'un vote à enjeu majeur, par exemple engageant d'importants montants*
683 *financiers. Dans sa communication du 18 janvier 2017, le Bureau admet, je cite: «Le Bureau, tout en*
684 *reconnaissant qu'il subsistait un flou à l'issue de la séance du 15 décembre 2016 quant au résultat du vote sur cet objet, a*
685 *cependant décidé de valider le résultat énoncé en séance...». Revenons sur le déroulement du vote lors de*
686 *la séance du 15 décembre dernier. Un flou certain est déjà apparu une première fois lors du*
687 *comptage par le Bureau, le comptage par les scrutateurs n'ayant apparemment pas pu être fait*
688 *correctement. S'en est suivi un nouveau vote avec le résultat connu de tous, soit 22 voix pour le*
689 *changement du jour de séance, 21 voix contre et 3 abstentions. Score très serré. Comme*
690 *mentionné dans le procès-verbal, ce résultat a soulevé un étonnement général et la réaction de*
691 *plusieurs conseillers généraux relative à une majorité qui ne serait pas atteinte. La majorité*
692 *absolue a été annoncée à 24 en début de séance. A ce moment, aucune déclaration*
693 *juridiquement définitive n'a alors pu être annoncée. Deuxième flou. Ce à quoi le scrutateur*
694 *responsable a ajouté, je cite, «selon le Règlement du Conseil général, c'est le Bureau qui fixe le jour de séance.»*
695 *et a demandé de reprendre le point à un prochain Bureau, proposition confirmée par Mme la*
696 *Présidente. Une séance extraordinaire du Bureau s'est donc tenue le 16 janvier 2017 avec la*
697 *décision que l'on connaît. Cette décision telle que formulée et vierge de toute explication ne nous*
698 *permet pas d'y voir beaucoup plus clair ni sous l'aspect de la majorité ni par rapport au*
699 *comptage. Après demande de renseignement auprès du Secrétariat communal sur la marche à*
700 *suivre complète d'un vote, nous avons obtenu l'information suivante: au comptage du résultat*
701 *d'un vote, une liste remplie par le scrutateur responsable, liste qui récapitule les résultats de*
702 *chaque rang, compté par le scrutateur correspondant et reporté sur un décompte intermédiaire*
703 *est transmise au président qui annonce les résultats. À la fin de chaque séance, non seulement*
704 *cette liste récapitulative mais aussi les décomptes intermédiaires de chaque rang sont transmis*
705 *au secrétariat comme pièces justificatives permettant de vérifier hors séance les résultats et ce,*
706 *pour tous les objets soumis au vote du Conseil général, aussi bien pour les messages du Conseil*
707 *communal que pour les votes internes du Conseil général, comme le cas ici présent. Cette*
708 *manière de procéder a toujours fonctionné correctement jusqu'à présent et notre groupe tient à*
709 *rappeler au Bureau que cela doit être appliqué en tout temps. Le résultat de ce vote en deux*
710 *essais a-t-il pu être vérifié après analyse des décomptes intermédiaires? Rien n'est moins sûr ici*
711 *car ces fiches n'ont jamais été transmises au secrétariat en fin de séance. Après ces quelques*
712 *considérations, le groupe PDC, suite à ces flous évidents pour tous lors de la dernière séance,*
713 *suite à ce flou persistant, avoué mais non justifié par le Bureau dans sa communication, pour que*
714 *le résultat du vote soit validé devant tous et en toute transparence, propose que l'objet soit revoté*
715 *séance tenante.*»

716 M. Ronald Colliard (PLR) s'exprime comme suit: «*Ce point nous occupe depuis quasiment le*
717 *début de la gère, soit près d'une année. Pensez un instant à l'image que l'on donne ainsi aux*
718 *Châteloises et Châtelois qui nous ont élus pour les représenter, faire des choix, défendre leurs*
719 *idées, leurs intérêts, leurs préoccupations! Que penseront-ils en lisant les comptes-rendus de nos*



720 *délibérations en réalisant que le sujet le plus débattu est le choix du jour de notre Conseil. Cela a*
721 *assez duré, respectons notre dernier vote et clôturons ce sujet mineur une fois pour toutes.»*

722 M. Marc Vuichard (PDC) rebondit à la précédente intervention: *«Je pense que la population serait*
723 *plus rassurée d'avoir l'assurance que tous les votes se déroulent de manière correcte. Je ne vois*
724 *donc pas pourquoi un troisième essai irait à l'encontre de la confiance que la population nous a*
725 *transmise en nous élisant. Je vais dans ce sens et maintiens ma proposition.»*

726 M. Roland Mesot (UDC-PAI) rappelle que le résultat, malgré tout, de 22 voix contre 21, n'a pas
727 été contesté. *«Le flottement qui s'est trouvé concernait le genre de majorité à utiliser. Nous avons*
728 *appliqué la majorité absolue, ce qui était une erreur. Il est arrivé la même chose, si vous avez lu*
729 *la presse, lors d'une assemblée communale à Bossonnens où le résultat du vote a dû être rectifié*
730 *dans les 48 heures. Ce sont des choses qui arrivent. Le procès-verbal ensuite a été accepté. Je*
731 *partage donc l'avis de M. R. Colliard de ne pas entrer en matière sur ce vote. À mon avis le*
732 *Bureau, s'il souhaitait entrer en matière, doit prendre ses responsabilités: c'est le Bureau qui*
733 *décide du jour des séances du Conseil général. C'est au Bureau de prendre ses responsabilités*
734 *et d'assumer, de dire si les séances ont lieu le mercredi ou le jeudi. En ce qui me concerne, je*
735 *m'adapterai à votre décision. Mais l'image que l'on pourrait donner en revotant à présent sur un*
736 *vote qui a déjà eu lieu et qui n'a fait l'objet malgré tout d'aucune contestation, je ne vois pas*
737 *l'intérêt. À l'attention de mon collègue PDC, il y avait une voix de différence, 22 voix contre 21.*
738 *Vous êtes un groupe de 12, il manquait 25% de votre groupe, soit trois personnes. Peut-être un*
739 *peu plus d'assiduité aurait fait basculer le résultat...»*

740 M. Marc Vuichard réagit à la dernière phrase de M. R. Mesot et tient à rappeler ce qu'il a dit au
741 début de son intervention: *«Ce n'est pas pour faire basculer la tendance du vote mais bien que*
742 *ce vote-là avec le résultat puisse être vérifié comme cela se fait habituellement. Le manque des*
743 *pièces justificatives laisse la place à toutes les suspicions, si on peut en avoir. La population aura*
744 *ainsi la garantie que tous les votes peuvent être vérifiés et décomptés de manière correcte. Je*
745 *pense qu'elle préférerait avoir cette garantie plutôt que de renoncer à voter une troisième fois sur*
746 *le même objet.»*

747 Aucune autre intervention n'étant annoncée, la Présidente clôt la discussion et ouvre le vote.

748 Vote sur l'entrée en matière à la proposition no 1

749 **Par 26 voix contre 21 et 1 abstention, le Conseil général refuse d'entrer en matière sur la**
750 **proposition no 1 de M. Marc Vuichard (PDC) demandant au Conseil général de revoter sur**
751 **le changement de jour des séances du Conseil général.**

752 La Présidente précise que l'issue de ce vote confirme le maintien des séances du Conseil
753 général le mercredi.

754 **C. Nouvelles questions**

755 - no 6 de Mme Isabelle Genoud (PDC) relative au ponton du Lac Lussy

756 Mme Isabelle Genoud (PDC). *«Châtel-St-Denis possède un bijou, un joyau de la région le Lac*
757 *Lussy. Ce lac est inscrit dans l'inventaire des sites marécageux d'importance nationale. Pour*
758 *s'approcher au plus près du lac il existe un ponton. Actuellement celui-ci est en mauvais état, s'y*
759 *aventurer devient dangereux. Nous aimerions savoir à qui incombe l'entretien et la responsabilité*
760 *de cet ouvrage.»*

761 M. le Syndic remercie Mme I. Genoud de sa question. *«Je confirme que c'est effectivement un*
762 *très joli coin de la région et une très jolie carte postale pour la ville de Châtel-St-Denis. Par*
763 *contre, à ce jour je ne sais pas qui gère l'entretien de ce ponton. Nous allons nous renseigner et*
764 *faire en sorte qu'il soit réparé.»*

765 M. Gabriele Della Marianna, Directeur du dicastère "chasse et pêche" ajoute que la commission
766 du biotope se réunit le prochain lundi. La question de Mme Genoud sera posée afin de savoir à
767 qui incombe la rénovation de ce ponton et l'entretien du site.

768 La réponse à cette question sera donnée lors d'une prochaine séance.

769



770 - no 7 de M. Olivier Berthoud (PLR) relative à la route des Paccots

771 M. Olivier Berthoud (PLR). *«Nous avons appris que le Conseil communal a fait les démarches*
772 *nécessaires pour que la route des Paccots soit à nouveau propriété de la Commune. Quel est le*
773 *cahier des charges que le Conseil communal a retenu pour motiver sa décision ? Est-ce que*
774 *cette décision n'aurait pas dû être présentée pour un vote au Conseil général?»*

775 M. Daniel Maillard, Directeur du dicastère "travaux, routes, transports et télécommunication". *«M.*
776 *Berthoud, vos sources sont tout à fait exactes. Actuellement une discussion est en cours au sujet*
777 *de la route des Paccots. Il n'existe pas de cahier des charges en tant que tel. L'origine de la*
778 *discussion est en lien avec la planification financière de notre Commune, et concerne le*
779 *réaménagement de la traversée des Paccots. Une étude préalable a été réalisée, ainsi qu'un*
780 *avant-projet pour réaménager la traversée des Paccots, de l'entrée du village à la croisée avec la*
781 *route qui monte sur les Joncs. Fort de cet avant-projet, nous avons rencontré les services*
782 *cantonaux, notamment le Service des Ponts et Chaussées, pour le leur présenter. Nous nous*
783 *sommes dès lors rapidement rendu compte que cette démarche allait être extrêmement plus*
784 *compliquée sur route cantonale que sur route communale. Par exemple, les gabarits de ces*
785 *routes sont différents si la route est cantonale ou communale mais surtout lorsqu'on réaménage*
786 *une route cantonale dans une localité, on tombe sous le coup des mesures Valtraloc. Ainsi, si*
787 *nous réaménageons la traversée des Paccots, en conservant le statut cantonal de la route, nous*
788 *devrions faire des structures Valtraloc, de type de celles qui sont actuellement réalisées à*
789 *Attalens, avec des aménagements et des coûts supplémentaires. Lors de nos discussions avec*
790 *les services cantonaux, proposition a été faite que la Commune reprenne non pas la Route des*
791 *Paccots mais 400 mètres de la Route des Paccots, de l'entrée de la localité depuis la fin du pont*
792 *jusqu'à la route qui monte sur les Joncs afin de changer le statut de cette route et faciliter les*
793 *travaux envisagés. Le gabarit routier sera ainsi plus étroit que celui d'une route cantonale, ce qui*
794 *laisse plus de place pour les places de parc et les chemins piétonniers. À l'époque, la Commune*
795 *s'était battue pour que le Canton reprenne la route depuis le pont du Raffour mais cela n'entre*
796 *plus en compte dans les discussions actuelles.»*

797 M. Olivier Berthoud (PLR) se déclare satisfait de la réponse.

798 - no 8 de M. Ronald Colliard (PLR) relative aux horaires de la déchetterie

799 M. Ronald Colliard (PLR). *«Avec le printemps va débuter la période de grande affluence à la*
800 *déchetterie. Force est de constater qu'à la belle saison, elle connaît des pics de fréquentation*
801 *extrêmes en fin de semaine, soit le vendredi entre 18.00 et 19.00 heures et le samedi toute la*
802 *journée. C'est bien logique puisqu'il s'agit pour beaucoup des uniques heures d'ouverture durant*
803 *lesquelles y accéder en raison des horaires de travail d'une majorité des habitants. Serait-il*
804 *possible d'adapter les horaires à l'évolution de notre société et aux besoins de la population en*
805 *décalant, par exemple, les horaires du mardi de 13.30 à 17.00 heures actuellement à un créneau*
806 *de 16.00 à 19.30 heures. Cela permettrait d'une part de désengorger les ouvertures de fin de*
807 *semaine durant lesquelles il devient presque téméraire de s'aventurer. L'évolution prévue de*
808 *notre démographie ne va faire qu'empirer rapidement la situation. D'autre part, de pouvoir*
809 *amener notamment les déchets végétaux (gazon, compost, etc.) à un autre moment de la*
810 *semaine. Cela éviterait que des déchets de tonte du lundi et du mardi de chacun ne fermentent*
811 *dans des sacs durant quatre ou cinq jours ou pis que chacun choisisse finalement de les déposer*
812 *sauvagement dans la nature. Convaincu de votre sens aigu du service envers notre population et*
813 *dans l'esprit d'une ville sensible à la problématique de la gestion des déchets, je sais que vous*
814 *n'oserez balayer cette intervention ni la jeter dans la première benne mais au contraire y*
815 *accorderez toute votre attention.»*

816 M. Daniel Maillard, Directeur du dicastère "Gestion des déchets". *«Les horaires de la déchetterie*
817 *suscitent toujours un grand débat. Pour qu'ils conviennent à tout le monde, il faudrait qu'elle soit*
818 *ouverte presque tout le temps. Je suis sûr que de nombreuses personnes adorent s'y rendre le*
819 *mardi de 14.00 à 16.00 heures et qu'elles regretteraient la fermeture de ce créneau horaire.*
820 *Toutefois, nous allons étudier ce qui est envisageable, tout en prenant en compte que la*
821 *déchetterie reste ouverte plus tard le vendredi. Il faut relever que la déchetterie de Châtel-St-*
822 *Denis offre une plage horaire déjà très fournie en termes d'ouverture par rapport à d'autres*
823 *villes.»*

824 La réponse à cette question sera donnée lors d'une prochaine séance.



825 - no 9 de Mme Sarah Colliard (UDC-PAI) relative à l'augmentation du nombre de points de
826 récolte des déchets

827 Mme Sarah Colliard (UDC-PAI). *«Dans la ligne de l'intervention de M. Ronald Colliard, serait-il*
828 *possible – je sais qu'aux Paccots, il existe une petite déchetterie dans laquelle nous pouvons*
829 *déposer le papier et le verre - serait-il possible vu l'extension démographique de Châtel-St-Denis*
830 *de faire plusieurs points de dépôt dans les différents quartiers de Châtel-St-Denis, qui soient*
831 *facilement accessibles chaque jour pour le dépôt du papier ou de créer une plage horaire pour le*
832 *dépôt de gazon?»*

833 M. Daniel Maillard, Directeur du dicastère "Gestion des déchets". *«Le Conseil communal réfléchit*
834 *à cette problématique. Multiplier les points de récolte des déchets s'avère compliqué en termes*
835 *de coûts de ramassage par la suite et aussi en termes de surveillance. Si tout le monde se*
836 *comportait correctement ce serait idéal. Or, toutes ces déchetteries, comme celle des Paccots*
837 *que vous avez mentionnée notamment, qui est maintenant sous caméra surveillance, pose de*
838 *grands problèmes de gestion car les gens déposent tout et n'importe quoi, le site ne disposant*
839 *pas d'un gardien. Quant aux puits à ordures ou autres moloks, il faut savoir que l'on y retrouve*
840 *également de tout. Pour l'instant, le Conseil communal a pris l'option de centraliser la collecte*
841 *des déchets à la déchetterie. Peut-être qu'avec l'extension démographique faudra-t-il revoir cette*
842 *organisation? La question se pose davantage pour les déchets verts. Il serait intéressant*
843 *d'étudier si les déchets verts pouvaient être déposés à un autre endroit. Si tout le monde se*
844 *comportait correctement, cela serait possible. Il faut également savoir que lorsqu'on récupère des*
845 *déchets non triés, par exemple du PET dans lequel seraient versés d'autres déchets, la*
846 *Commune paie un supplément de taxe. En conclusion, l'augmentation du nombre de points de*
847 *collecte de déchets n'est pas prévu dans la commune.»*

848 M. Damien Colliard, Syndic. *«Il a existé par le passé différents points de collecte, notamment*
849 *pour le verre. Vous vous rappelez peut-être celui de la Coop. Quand ces bennes existaient, de*
850 *nombreuses plaintes ont été déposées à la Commune parce que les gens allaient verser leur*
851 *verre quand bon leur semblaient vu qu'elles étaient à disposition 24 heures sur 24 et ne se*
852 *privaient pas de s'y rendre à toute heure du jour et de la nuit. Les riverains de ces bennes se*
853 *plaignaient régulièrement des nuisances sonores consécutives à l'existence de ces points de*
854 *collecte. Cet argument fait que, comme l'a évoqué M. Daniel Maillard, le Conseil communal*
855 *privilégie une gestion centralisée de collecte des déchets sur le site de la déchetterie.»*

856 Mme Sarah Colliard (UDC-PAI) tient à relever qu'il existe déjà des points de collecte en dehors
857 des quartiers résidentiels, comme aux Paccots. Elle se déclare satisfaite de la réponse.

858 - no 10 de M. Olivier Berthoud (PLR) relative à la mise à disposition de ressources pour la
859 gestion de la circulation et du stationnement aux Paccots pendant les périodes
860 d'affluence

861 M. Olivier Berthoud (PLR). *«Cela fait plusieurs années que le Conseil communal demande aux*
862 *remontées mécaniques d'organiser le parking sur le secteur des Verrollys et du Lac des Joncs*
863 *pour permettre l'accès aux services de secours en tout temps. Cet hiver, un effort particulier a été*
864 *réalisé par les remontées mécaniques pour gérer cette problématique. Serait-il possible aux*
865 *services de la Commune de faire le nécessaire pour que la circulation et le parcage soient*
866 *également gérés aux Paccots pendant les périodes d'affluence?»*

867 La réponse à cette question sera donnée lors d'une prochaine séance.

868 - no 11 de M. Frédéric Pilloud (PDC) relative à la création d'une plateforme, de type
869 «Sharepoint», mettant à disposition du Conseil général les documents qui lui sont
870 destinés

871 M. Frédéric Pilloud (PDC). *«Nous remercions le Conseil communal et l'administration pour la*
872 *gestion de notre collectivité publique labellisée "Cité de l'Energie". Afin de préserver notre*
873 *environnement et d'atténuer certains coûts, nous invitons notre Exécutif à évaluer la possibilité de*
874 *créer une plateforme, par exemple via son site Internet, respectivement "Sharepoint". À notre*
875 *sens, une gestion électronique serait plus efficiente par une mise à disposition en ligne de*
876 *différents documents utiles à l'action politique. En fonction de certains besoins spécifiques, tels*
877 *que les budgets, ou pour les non-initiés, la distribution sous forme papier pourrait demeurer.*
878 *Nous laissons le soin aux responsables de notre administration d'intégrer ces aspects dans celui*
879 *de la sécurité sur la toile. Nous vous remercions pour votre ouverture et votre attention.»*



880 La réponse à cette question sera donnée lors d'une prochaine séance.

881 **D. Autres interventions**

- 882
- Inauguration de la caserne des pompiers et du Vicariat

883 Mme Marie-Thérèse Genoud (PDC) *«La plupart d'entre nous a visité et participé à l'inauguration*
884 *de la nouvelle caserne des pompiers. Nous avons pu constater que nos pompiers ont enfin un*
885 *bâtiment à la hauteur de leur engagement au service de la population châteloise et qu'ils auront*
886 *certainement du plaisir à y travailler. Au nom du groupe PDC, j'adresse nos félicitations pour ce*
887 *bel ouvrage et nos remerciements pour nous avoir associés à cette fête, qui était d'abord celle de*
888 *notre Service du feu. Le 11 février 2017, nous avons également pu visiter le Vicariat new look et*
889 *tous ceux qui ont usé leur fond de culotte sur ces bancs s'accordent à dire que la rénovation est*
890 *une réussite. Ces réalisations nous prouvent que les sommes investies le sont à bon escient.»*

- 891
- 69^e Giron des musiques de la Veveyse

892 M. Jérôme Volery (PDC). *«Cette année, Châtel-St-Denis accueille le 69^e Giron des musiques de*
893 *la Veveyse. Un comité composé d'une dizaine de personnes, dont plusieurs conseillers ici*
894 *présents, y travaillent ardemment depuis plus d'une année. Tant la fanfare que le sport ou le*
895 *chant font partie de notre terroir. Pour que la fête soit belle j'en appelle à votre disponibilité et à*
896 *vos contacts. Aujourd'hui, il nous manque des mains pour mener à bien notre projet. Je le sais, le*
897 *bénévole est une espèce en voie de disparition voire d'extinction. Rappelez-vous les derniers*
898 *Carnaval, Bénichon, Fête de lutte et Giron des Jeunesses auxquels vous avez assisté! Sans*
899 *bénévoles, il n'y a pas de fête. Aujourd'hui, il est important que les gens de notre commune se*
900 *mobilisent pour démontrer que la commune de Châtel-St-Denis sait fêter mais surtout qu'elle sait*
901 *encore organiser une fête traditionnelle. Même si notre petite ville grandit et évolue, il serait bien*
902 *qu'elle soit encore capable de mobiliser ses ressources pour faire vivre pleinement ce type de*
903 *manifestations essentielles pour la vie communautaire et associative. Alors, n'hésitez pas à en*
904 *discuter avec vos familles et connaissances. Si l'envie vous en dit, prenez contact avec Carine*
905 *Meyer, responsable "bénévoles" ou rendez-vous sur le site www.gmv17.ch. Au nom du comité*
906 *d'organisation du 69^e Giron des musiques de la Veveyse, je vous remercie de m'avoir écouté.»*

907 La parole n'étant plus demandée, la Présidente rappelle qu'en date du 18 mars 2017 est fixée la
908 sortie du Conseil général et qu'elle se réjouit de passer ce moment de convivialité avec les
909 membres du Conseil général, du Conseil communal et de l'administration. *«Je vous souhaite un*
910 *bon début de printemps et j'invite toutes les personnes ici présentes à partager le verre de*
911 *l'amitié à la salle de l'Aigle! Je vous donne rendez-vous au mercredi 26 avril 2017 pour notre*
912 *prochaine séance du Conseil général.»*

913 La séance est levée. Il est 22.07 heures.

Au nom du Conseil général

La Secrétaire:

La Présidente:

Mme Nathalie Defferrard Crausaz

Mme Carine Meyer